



# DÉLIBÉRATION

## du 8 juillet 2025

Présents : 17 Excusés : 8 7 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, Mme M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Bruno BENOIT), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIÉ), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), M. Damien GUILLON, (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laura BRETAUD <u>Date de la convocation</u> : 2 juillet 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>09 JUIL. 2025</u> Publiée, le <u>09 JUIL. 2025</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.4.01</b>	<b><u>FINANCES</u></b> <i>Dotations pour les évènements - précisions</i>

La ville de MESANGER propose d'offrir un cadeau à différentes catégories de personnes à l'occasion d'événements marquants de la vie de la Commune ou des services municipaux.

En conséquence, le Maire, conformément à la réglementation en vigueur, demande à en préciser le cadre **en fixant des montants plafonds** :

**Soit les montants suivants :**

Catégorie de bénéficiaires	Événements	Montant plafond
Personnel communal	Départ en retraite	150€
Personnel communal	Mutation	60€
Personnel communal	Fin de contrat CDD, de stage	40€
Personnel communal (ayant droit)	Décès de l'agent	150€
Personnel communal	Décès du conjoint, ascendant, descendant	100€
Personnes ayant œuvré pour la commune Elu actuel ou ancien, membre d'association ...	Décès, remerciement	150€
Personne ayant œuvré pour la commune (ancien maire, membre d'association...)	Décès du conjoint, ascendant, descendant	100€
Mariés ou pacsés sur la commune de Mésanger	Mariage et PACS à MESANGER	40 €
Nouveaux arrivants sur la Commune	Cérémonie des nouveaux arrivants	40€

Le Maire souligne que l'attribution d'une gratification n'a aucun caractère d'automaticité et qu'il est tenu compte au cas par cas de l'importance de l'évènement.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Considérant** la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités,

**Vu** l'instruction n° FCPE1610506J du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **VALIDE** les montants plafonds tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de bénéficiaires	Evénements	Montant plafond
Personnel communal	Départ en retraite	150€
Personnel communal	Mutation	60€
Personnel communal	Fin de contrat CDD, de stage	40€
Personnel communal (ayant droit)	Décès de l'agent	150€
Personnel communal	Décès du conjoint, ascendant, descendant	100€
Personnes ayant œuvré pour la commune Elu actuel ou ancien, membre d'association ...	Décès, remerciement	150€
Personne ayant œuvré pour la commune (ancien maire, membre d'association...)	Décès du conjoint, ascendant, descendant	100€
Mariés ou pacsés sur la commune de Mésanger	Mariage et PACS à MESANGER	40 €
Nouveaux arrivants sur la Commune	Cérémonie des nouveaux arrivants	40€

► **DIT** que les montants alloués le seront sous forme de bons d'achat, chèque cadeau, livres ... pour les événements listés ci-dessus ;

► **INSCRIT** les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Laura BRETAUD  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

